

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL

RAPPORT N°2009-02

**AVIS
ET
COMMENTAIRES
SUR LES RAPPORTS DE LA REGION LIMOUSIN**

Adopté par le Conseil Economique et Social Régional du Limousin
lors de la séance plénière du 11 mars 2009

Rapporteur : M. Jean-Jacques BEDONI

Avis
et
commentaires
sur les rapports de la Région Limousin

Adopté par le Conseil Economique et Social Régional du Limousin
lors de la séance plénière du 11 mars 2009

Rapporteur : M. Jean-Jacques BEDONI

TABLE DES MATIERES



PROPOS LIMINAIRES	3
1. AVIS	5
1.1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	5
1.1.1. Activité 2007 du TER	5
1.1.2. Avis sur les projets de Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne et des Programmes de Mesures associés.....	6
1.2. ECONOMIE ET EMPLOI	6
1.2.1. Règlement d'intervention relatif aux Démarches Collectives Territorialisées sur le territoire Limousin	6
1.3. EUROPE ET COOPERATION INTERNATIONALE	7
1.3.1. Projet ELIARE NETWORK SUDOE	7
1.3.2. Année transitoire du programme de coopération Plateau Central Oubritenga - Limousin	7
2. COMMENTAIRES.....	9
2.1. ACTIONS STRATEGIQUES.....	9
2.1.1. SRADDT : information sur la modification du calendrier et sur la prise en compte des remarques et des avis des partenaires	9
2.1.2. Etude Transports, déplacements et communication dans le Massif Central - ADIMAC9	
2.1.3. Cadre de référence sur la recherche, le transfert de technologies et l'innovation – rapport intermédiaire	10
2.2. EUROPE ET COOPERATION INTERNATIONALE	10
2.2.1. Mise en œuvre opérationnelle de Rur@ct en Limousin	10
2.3. SE DONNER LES MOYENS DE L'AMBITION REGIONALE	10
DECLARATIONS D'ORDRE STRATEGIQUE	11

PROPOS LIMINAIRES



En application de l'article 25 de la loi du 6 février 1992, Monsieur le Président du Conseil Régional du Limousin a saisi, pour avis, le Conseil Economique et Social Régional (**CESR**) sur les documents qu'il présentera lors de la prochaine séance plénière du Conseil Régional le 20 mars 2009.

En propos liminaires, le **CESR** tient à souligner qu'il n'a pas eu à examiner des rapports qui ont directement un caractère budgétaire de type compte administratif ou décision modificative.

C'est la raison pour laquelle, se référant à l'article 4241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 3 et 4, le **CESR** sera conduit à distinguer :

- les rapports ayant une incidence financière sur lesquels il formule un avis faisant l'objet d'un vote,
- de ceux qui pourront faire, éventuellement, l'objet de commentaires mais qui de par leur nature (rapports d'étape et ou d'information) n'ont pas vocation en l'état à recueillir l'avis formel de l'assemblée consultative.

Après présentation de ces documents par Monsieur Maurice BORDE - Directeur Général des Services - devant l'ensemble des commissions du **CESR**, la commission n°5 « Finances et planification », réunie le 5 mars 2009, vous propose l'avis suivant.

1. AVIS



VOTE

POUR	47
CONTRE	8 Les représentants du Comité Régional CGT.
ABSTENTION	6 Les représentants de la Chambre Régionale d'Agriculture, de la FRSEA, du CRJA, du CRPF et de la FSU.

L'avis du CESR sur les « Rapports » de la Région Limousin est adopté à la majorité des suffrages exprimés.



1.1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1.1.1. Activité 2007 du TER

Une nouvelle fois, le **CESR** regrette que le bilan d'activité soit présenté à l'année n+2 de sa réalisation. La pertinence de son analyse et les conséquences que l'on peut en tirer en sont affectées.

C'est la raison pour laquelle le **CESR**, dans le cadre des propositions qui sont faites à l'issue de ce rapport d'activité 2007, est opposé au report de la date contractuelle de remise par la SNCF du rapport d'activité au 15 juin de l'année n+1 et propose le respect du délai fixé par la convention, soit le 30 avril de chaque année.

Le **CESR** demande à être systématiquement destinataire d'un rapport annuel d'activité TER provisoire qui devrait faire l'objet chaque année d'un examen devant le Comité régional des Partenaires du Transport Public. Ceci lui permettrait de jouer pleinement son rôle.

Le **CESR** a bien noté l'augmentation du trafic pour l'année 2007 qui s'inscrit dans la dynamique observée depuis 2003. Cependant, il s'interroge pour savoir si la comparaison de l'évolution annuelle a été faite à périmètre constant puisqu'en 2007 la Région a intégré les relations TER - Limoges-Montluçon et Limoges-Périgueux - liaisons auparavant assumées par la SNCF dans le cadre de ses obligations de service public, ce qui génère un trafic supplémentaire de 55 102 kilomètres.

Le **CESR** approuve le versement de 61 000 € à effectuer au bénéfice de la SNCF et fait remarquer qu'en cas de remise de pénalités de retard, le montant serait de 83 500 €.

1.1.2. Avis sur les projets de Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne et des Programmes de Mesures associés

Le **CESR** a pris connaissance de la proposition d'avis du Conseil Régional sur les projets de SDAGE (Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux) des bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne et des « Programmes de Mesures associés ».

Dans le cadre de l'instruction qu'il mène actuellement, le **CESR** présentera son propre avis sur les deux SDAGE dans un document qui sera soumis à l'approbation du Bureau du **CESR** le 4 mai 2009 et transmis aux responsables des deux bassins concernés.

Ces deux avis de la Région ont, d'ores et déjà, fait l'objet de remarques et de vives réserves de la part de certains socioprofessionnels des milieux agricoles mais aussi de la part des représentants des consommateurs et des industriels. Le **CESR** souhaiterait notamment que la problématique de la gestion de l'eau soit abordée de manière transversale.

1.2. ECONOMIE ET EMPLOI

1.2.1. Règlement d'intervention relatif aux Démarches Collectives Territorialisées sur le territoire Limousin

Le **CESR** note avec satisfaction l'éligibilité du secteur des services à la personne aux dispositifs « DCT ». Cette prise en compte sous l'aspect économique favorise entre autres l'approche sous l'angle du projet d'entreprise et milite notamment en faveur de la formation du personnel.

Le **CESR** regrette que les entreprises éligibles aux aides à l'investissement matériel et immobilier apparaissent essentiellement sous la forme d'une liste exhaustive de secteurs d'activités exclus. Il propose qu'un affichage plus positif soit fait, par une introduction globale rappelant les objectifs et ciblage de l'opération et permettant, dans un deuxième temps, de préciser les exclusions.

Concernant le régime d'aides aux investissements immobiliers, le **CESR** attire l'attention sur le point du règlement qui impose la propriété des terrains à bâtir pour les entreprises individuelles et leur apparition dans leur comptabilité : il serait regrettable qu'elles ne soient pas éligibles à ce volet de la DCT.

La prise en compte de l'auto-entrepreneuriat, instauré par la loi LME¹ et opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2009, devra être précisée dans le document car il n'y a pas d'immatriculation au registre du commerce ou au répertoire des métiers.

Le **CESR** apprécie l'initiative de la présentation d'un schéma synthétique de fonctionnement type d'une DCT. Cependant, il pense qu'il mériterait certaines améliorations dans un souci de bonne compréhension par tous : en effet, par exemple, la notion de « maître d'ouvrage » revêt des concepts différents selon les interlocuteurs.

Par ailleurs, compte tenu de l'expertise des Chambres consulaires et des outils dont elles disposent et qui sont mobilisables en complément des modalités de la DCT, le **CESR** juge opportun qu'elles restent pleinement associées à cette démarche opérationnelle.

Enfin, le **CESR** regrette qu'aucune mention des Conseils de développement des territoires ne soit faite. Il juge pourtant souhaitable qu'ils soient associés à la démarche quand bien même des différences importantes dans leur mode de fonctionnement apparaissent.

1.3. EUROPE ET COOPERATION INTERNATIONALE

1.3.1. Projet ELIARE NETWORK SUDOE

Cette délibération de précaution ne suscite aucune remarque de la part du **CESR**.

1.3.2. Année transitoire du programme de coopération Plateau Central Oubritenga - Limousin

En 1999, le Conseil Régional a signé un protocole de jumelage avec le haut commissariat de la province de l'Oubritenga (Burkina Faso), ce qui a permis d'initier de nombreuses actions. Ces premières expériences ont autorisé ensuite l'élaboration d'un programme triennal d'actions pour la période 2005-2008. Lors de la visite en Oubritenga de la délégation conduite en mars 2008 par le Président de la Région Limousin, il a été décidé de mettre en place un nouveau programme triennal de coopération sur la période 2010-2012. Toutefois, le principe d'une année de transition permettant de garantir l'efficacité et la cohérence du prochain programme a également été retenu.

Le **CESR** est favorable au « Programme de coopération du Plateau Central Oubritenga - Limousin 2009 » qui prévoit :

- de clôturer le programme 2006-2008,

¹ Loi de Modernisation de l'Economie n° 2008-776 du 4 août 2008 - titre 1 - chapitre I

- d'expérimenter de nouveaux thèmes et modalités de coopération décentralisée,
- d'exploiter les enseignements tirés de l'évaluation du programme 2006-2008.

Cette opération d'un coût de 248 500 € pour le Conseil Régional du Limousin pourrait recevoir, à hauteur de 50% de cette somme, l'appui financier du Ministère des Affaires étrangères et Européennes dans le cadre de son appel à projet « Solidarité à l'égard des pays en développement ».

2. COMMENTAIRES



2.1. ACTIONS STRATEGIQUES

2.1.1. SRADDT : information sur la modification du calendrier et sur la prise en compte des remarques et des avis des partenaires

Dans le cadre de ce rapport, le **CESR** a noté que, comme suite aux diverses contributions faites par les partenaires de la Région, celle-ci envisage d'enrichir sa charte avec quelques unes des propositions faites notamment par l'assemblée régionale consultative, dont :

- une plus grande intégration du SRIT,
- une mise en valeur des réseaux et de la coopération avec les régions voisines,
- la construction d'indicateurs associés aux défis, afin de mieux en assurer le suivi et l'évaluation.

2.1.2. Etude Transports, déplacements et communication dans le Massif Central - ADIMAC²

Les grandes lignes de ce projet seront présentées le 11 mars 2009 aux élus du Conseil Régional et membres du **CESR** par le cabinet d'études en charge de ce dossier.

Mais à la lecture des premières conclusions, le **CESR** souhaiterait, d'ores et déjà, faire deux remarques :

- d'une part, il faut prendre en compte au sein des territoires concernés les infrastructures essentielles d'aménagement (exemple : la ligne Bordeaux-Lyon-Genève) au sein du Schéma National des Infrastructures (SNIT),

² Association pour le Développement Industriel et économique du MAssif Central

- d'autre part, l'absence de référence au fret ferroviaire est en contradiction avec les mesures préconisées dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

2.1.3. Cadre de référence sur la recherche, le transfert de technologies et l'innovation – rapport intermédiaire

Le **CESR** a pris note de l'état d'avancement de la démarche. Il regrette que l'Agence pour la Valorisation de la Recherche Universitaire du Limousin (AVRUL) ne soit pas citée.

Par ailleurs, le **CESR** reconnaît le rôle joué par les pôles de compétitivité du Limousin. Ils doivent cependant être accompagnés par d'autres dispositifs pour faire face à l'élargissement du spectre d'intervention de la recherche, afin de répondre aux attentes de l'ensemble des entreprises de la région.

2.2. EUROPE ET COOPERATION INTERNATIONALE

2.2.1. Mise en œuvre opérationnelle de Rur@ct en Limousin

Ce rapport d'information ne fait pas l'objet de commentaire de la part du **CESR**.

2.3. SE DONNER LES MOYENS DE L'AMBITION REGIONALE

Les différents rapports techniques présentés sous cette rubrique, relevant plus de la compétence de la commission permanente du Conseil Régional, ne feront pas non plus l'objet de commentaire de la part du **CESR**.

DECLARATIONS D'ORDRE STRATEGIQUE



Intervention de M. Gilles LEFRERE au nom de l'Union Régionale CGT-FO ...	13
Intervention de Mme Catherine BALY au nom du Comité Régional CGT	17
Intervention de M. Bernard GOUPY au nom de la Chambre Régionale d'Agriculture	19
Intervention de M. Olivier TOURAND au nom du Centre Régional des Jeunes Agriculteurs et de la Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles	21
Intervention de M. Michel BERNARD, Personnalité Qualifiée	23

**Intervention de M. Gilles LEFRERE au nom de l'Union Régionale
CGT-FO**



**UNION REGIONALE
FORCE OUVRIERE DU LIMOUSIN**

59 Rue Montmailler 87000 Limoges
Tél : 05-55-77-61-61 Fax : 05-55-77-62-80

**INTERVENTION DU GROUPE FORCE OUVRIERE A LA SEANCE
PLENIERE DU C.E.S.R. DU LIMOUSIN LE 11 MARS 2009**

En préambule je tiens à ~~vous~~ dire que nos propos ne porteront pas sur les circonstances de la crise actuelle. Question intéressante mais maintenant réservée aux économistes avertis ainsi qu'aux historiens. Pour nous syndicalistes : « L'épidémie est arrivée, traitons là le mieux possible ». Aujourd'hui il faut être pragmatique, essayons d'anticiper l'avenir, dans la mesure du possible et attelons-nous en priorité aux moteurs de relance qui pourraient nous sortir de ce marasme.

Actuellement deux conceptions s'affrontent : La relance par l'investissement ou la relance par la consommation

LA RELANCE PAR L'INVESTISSEMENT EN EUROPE

Saluons l'ambition française d'engager de grands projets d'investissements qui ne peuvent qu'améliorer nos infrastructures actuelles ; mais plusieurs points posent problème. D'abord nombre de projets mis en avant correspondent au simple déblocage de crédits gelés par le gouvernement en 2007 et 2008. Enfin Force Ouvrière s'inquiète de la promotion tous azimuts des partenariats public/privé dont la pertinence et l'efficacité sont de plus en plus contestés chez nos voisins européens. L'inconvénient majeur de cette politique est qu'elle entraîne des dépenses lourdes en temps de crise (les grands travaux) dont les effets ne se feront sentir qu'à moyen ou long terme. Compte tenu des chiffres du chômage en forte progression en fin d'année, ^{D'ailleurs} ~~il faut s'attendre~~ à une forte accélération des pertes d'emploi dans les premiers mois de 2009 ; selon l'INSEE près de 170.000 postes seraient détruits au premier semestre 2009. Dès janvier 2009 nous avons enregistré 90.000 chômeurs de plus. Nous réclamons donc des mesures immédiates pour enrayer cette spirale infernale.

La relance par la consommation

Les pays qui privilégient la relance par la consommation sont le Royaume Uni qui a fait le choix d'agir sur la consommation des ménages, sous forme de diminution de la TVA , en faisant l'hypothèse que les ménages augmenteront leurs dépenses et que les entreprises ajusteront leur plan de production à cette demande accrue. Les états Unis, épice de la crise, ou 64% du plan est consacré à de mesures sociales. L'Italie avec la mise en place d'une « carte sociale ».

Après avoir « cadré », très succinctement quelques plans de relances européens, nous constatons que la consommation est la

grande absente en France. Nous considérons qu'à coté des investissements publics, des mesures à impactes rapides doivent impérativement compléter le plan de relance, afin de répondre aux urgences sociales et de produire ces effets face à la récession. L'efficacité des mesures visant le pouvoir d'achat et la consommation seraient incontestablement positives pour les salariés et les retraités.

Hormis la prime de solidarité qui attise les tensions et les formes d'amertume entre salarié~~s~~ modestes et allocataires de minima sociaux, rien n'est prévu pour le pouvoir d'achat des autres salariés dont la propension à consommer est pourtant la plus élevée, sachant que leur capacité d'épargne reste extrêmement réduite. Il faut dire que l'absence de mesures en faveur des salariés et des retraités est particulièrement choquante, c'est dire que les principales victimes de la crise se voient exclus de la relance. Quel que soit l'horizon de sortie de crise et malgré les dénégations répétées, la France ne pourra pas faire l'impasse sur un nouveau plan de relance à l'instar de ses voisins européens. Le pouvoir d'achat et la consommation devront cette fois en constituer le cœur.

S'agissant du Limousin, nous remarquons l'impact négatif de cette situation économique sur les salariés en citant précisément les accords de modulation dans les entreprises industrielles qui sont significatif d'un manque de commande : SONAS tant en Haute Vienne qu'en Creuse, LEGRAND, BRISTOL MYERS, pour ne citer que celles-ci. Ce qui pénalise les personnels avant sans doute des mesures de chômage partiel ou de licenciements.

EN CONCLUSION

Nous devons rappeler quelques grands principes.

Réaffirmons la solidarité et la justice sociale. L'Europe et le monde doivent faire preuve d'unité d'action et de vision sur la réforme du capitalisme libéral qui nuit gravement à la cause humaine.

Ne rêvons pas ! On ne va pas changer le capitalisme ^{d'} par un claquement de doigt. Il nous faut d'abord changer de modèle. La mutation ne pourra pas s'opérer en quelques mois. Espérons que le capitalisme refoulé par les peuples se transformera en profondeur. Les citoyens de ce pays ne supporteraient pas d'être bernés à nouveau.

Intervention de Mme Catherine BALY au nom du Comité Régional CGT

Comme nous l'avons exprimé lors de la réunion de l'ensemble des commissions et celle de la commission N°5, l'éligibilité du secteur des SAP à la DCT et notamment les services aux personnes dépendantes est en contradiction avec la démarche des conseils généraux. En effet, concernant les services aux personnes dépendantes ils sont actuellement effectués en partie par des associations ayant signé des conventions avec les Conseil généraux afin d'éviter que le secteur marchand ne s'empare de ce « juteux marché ». Ce secteur ne peut être pris en compte sous l'aspect économique. Les associations sont financées par l'APA, les caisses de retraite, cette manne financière (pour certain) ne doit pas être captée par des entreprises dont le but serait de faire des bénéfices au détriment des services rendus et des salariés. Nous avons bien entendu que ces services sont un formidable gisement d'emplois, mais de quels emplois parle t-on ? temps partiels subis ? mal rémunéré, sans application très souvent du code du travail et des conventions collectives et que dire des conditions de travail ?

Quant à militer en faveur de la formation du personnel pour rendre plus présentable la position du CESR, nous rappelons que la formation est une compétence de la région qui bénéficie d'un budget spécifique.

Par ailleurs, nous notons une fois de plus que les chambres consulaires doivent rester associées à la démarche des DCT mais qu'en est il des salariés et du dialogue social, une fois de plus il reste une incantation.

Le groupe CGT se prononcera donc *contre*.

Intervention de M. Bernard GOUPY au nom de la Chambre Régionale d'Agriculture

SDAGE LOIRE-BRETAGNE ET ADOUR-GARONNE

Le conseil régional du Limousin est consulté sur les projets de SDAGE et les programmes de mesures des bassins de Loire-Bretagne et d'Adour-Garonne.

Ces nouveaux SDAGE ,une fois amandés par la commission « planification » et les commissions territoriales seront présentés pour adoption aux comités de bassin.

Les nouveaux SDAGE et leurs programmes de mesures seront applicables et opposables pour 6 ans (2010/2015).

Cette consultation, très importante, s'inscrit dans le cadre du thème plus large de l'eau , de sa gestion et de sa préservation quantitative et qualitative.

L'avis qui nous est présenté, aujourd'hui survole ~~à peine~~ les enjeux fondamentaux posés au Limousin pour s'appesantir sur les pratiques agricoles sur l'ensemble des deux bassins ,voire sur celles de l'Europe à travers sa politique agricole. Stigmatiser une activité économique en exigeant d'avantage de sévérité dans l'application du principe pollueur-payeur n'est pas acceptable ! En effet ,si le rapport contribution /retour sur les budgets des 9^{ème} programmes est globalement équilibré pour les usagers agricoles ,il est en revanche déséquilibré au détriment des agriculteurs limousins qui y contribuent davantage qu'ils ne reçoivent.

Par contre,s'il y a un enjeu Européen, essentiel celui-là, c'est bien le risque de contentieux avec celle-ci liée à notre obligation de parvenir au « bon état écologique » de nos masses d'eau superficielles d'ici 2015 , objectif d'autant plus difficile à atteindre du fait de notre spécificité limousine de tête de bassin et de son chevelu dont la réhabilitation hydro-morphologique nécessitera des crédits à ce jour insuffisants au regard des objectifs fixés .

En ce sens nous soutenons la ~~seule~~ bonne contribution de ce rapport , à savoir le souhait d'une solidarité inversée aval/amont dans les bassins au profit des têtes de bassins.

Cet avis aurait mérité qu'on se penche aussi sur d'autres enjeux touchant la vie et la santé de l'Homme (eau potable, assainissement etc...) à travers la recherche d'un équilibre entre industrie, agriculture et usagers. Cest pourquoi la Chambre Régionale d'Agriculture de Limousin s'abstiendra lors du vote sur cet avis.

Intervention de M. Olivier TOURAND au nom du Centre Régional des Jeunes Agriculteurs et de la Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles³



Intervention relative à l'avis émis par le Conseil Régional sur les SDAGE

Les organisations agricoles représentatives du Limousin au titre de la FRSEA et des JA ont pris connaissance, avec une certaine stupeur, de l'avis du Conseil Régional concernant les SDAGE.

La Chambre Régionale d'Agriculture vient de commenter certaines de ces propositions.

Sans anticiper l'avis du CESR qui sera, je n'en doute pas, plus représentatif des différentes catégories socio professionnelles, des consommateurs (tête de bassin, réserve en eau pour les différents utilisateurs ...).

Dans ce cadre, nous nous permettons succinctement d'adresser, à notre tour, à la Région les quelques remarques suivantes :

- les agriculteurs en ont assez d'être mis systématiquement au banc des accusés par les différents services de la Région dès lors qu'une thématique environnementale est abordée. Nous exigeons que les sujets qui touchent à l'environnement soient traités de façon horizontale en cessant de stigmatiser notre profession.
- La gestion de l'environnement est une priorité fondamentale pour notre corps de métier dans le sens où la nature est notre premier outil de travail. Les curseurs environnementaux de notre région démontrent une pratique agricole extensive, respectueuse de l'environnement. Nous demandons que ces résultats soient largement pris en compte lors des avis donnés en la matière.
- Les agriculteurs sont les premiers gestionnaires de l'environnement, mais pourtant, ce sont trop souvent des services administratifs ou associatifs qui s'expriment sur leurs pratiques en leurs lieu et place alors même que les préconisations exprimées par les uns et les autres ont un impact immédiat sur le quotidien de nos métiers. En conséquence, nous exigeons que les professionnels soient systématiquement associés et consultés dans toutes réflexions impactant les pratiques agricoles.
- L'Etat Français soumet les agriculteurs à des contraintes environnementales lourdes, allant bien au-delà de la réglementation Européenne appliquée au sein des autres Etats membres

³ Pouvoir donné par M. Jean-Philippe VIOLLET

et l'ensemble des agriculteurs français respectent l'ensemble de ces règles qui, pourtant, les place souvent dans un contexte de concurrence déloyale... sans parler des contraintes sociales qui plombent toujours un peu plus la compétitivité de nos entreprises. Si nous souhaitons conserver quelques viabilités à ce secteur qui doit déjà faire face à de graves difficultés économiques et sociales, de grâce, arrêtons de démotiver les professionnels qui essaient de vivre dignement de leur métier !

- Les agriculteurs sont soumis à des contrôles sévères en matière de pratiques agricoles sensés justifier les crédits qui leur sont alloués par l'Europe. N'oublions pas, d'une part, que ces compensations sont en lien direct avec la compensation des prix non rémunérateurs qui leur sont imposés dans le cadre d'une alimentation qui doit être à la portée du plus grand nombre. Et n'oublions pas, d'autre part, qu'en cas d'erreurs liées aux bonnes pratiques agricoles de la part du professionnel, celui-ci se voit sanctionné immédiatement par une pénalité financière qui peut être très lourde selon l'infraction relevée. Pour information, nous vous rappelons que la moyenne des revenus des éleveurs de notre région est de l'ordre de 10 000 euros par an... Quel autre secteur que l'agriculture se voit aujourd'hui imposer des contraintes environnementales qui pèsent autant dans le poids de leurs revenus ?
- Par ailleurs, pour justifier que nous faisons correctement notre métier, nous, agriculteurs, devons, par le biais de contraintes administratives très lourdes, avoir une gestion hyper rigoureuse de nos entreprises, assurer une traçabilité maximale de nos produits et enregistrer la moindre de nos pratiques. Quelle autre corporation accepte une telle pression pour se voir signifier dans le même temps que cela n'est encore et jamais assez ? quand ferons-nous de même à certaines administrations, grandes consommatrices de produits phytosanitaires (aucune végétation n'existant plus après ces pulvérisations, contrairement aux pratiques agricoles).

Voici en quelques mots l'expression de ras le bol qu'a souhaité exprimer la profession en réponse aux allégories subjectives proposées par les services de la région dans le cadre de la consultation des SDAGE.

Il est bien évident que si toutes ces remarques n'étaient toujours pas prises en compte par ces services dans le cadre des procédures « propositions » qu'ils seront amenés à exposer en matière de pratiques agricoles et environnementales, nous ne garantissons pas un bon climat relationnel avec la profession agricole et leur assurons que nous saurons dénoncer publiquement et à chaque fois les propos que nous jugerons injurieux pour notre profession et qui ne nous permettrait pas de remplir notre première mission : nourrir les Hommes.

Arrêtons de stigmatiser la première activité économique et gestionnaire de la majorité du territoire mais soyons responsables, prospectifs pour notre avenir et celui de nos enfants.

Intervention de M. Michel BERNARD, Personnalité Qualifiée

Enseignants chercheurs

Le rapport SP9-03-0181, soumis à la séance plénière du Conseil Régional du 29 mars 2009, pages 7 et 8, consacré au Cadre de référence sur la recherche, le transfert de technologies et l'innovation peut interroger le CESR sur les classifications de la population des chercheurs, en majorité les Enseignants Chercheurs de l'Université de LIMOGES.

Selon le rapport, environ 50% des chercheurs appartiennent aux deux pôles de compétitivité de renommée nationale, voire internationale, au sein d'équipes de tailles critiques portant la recherche partenariale dans des domaines de pointe.

C'est exact.

La question des 50% des autres Enseignants chercheurs, de leurs équipes et de leur laboratoire reste posée.

L'Université de LIMOGES est une Université polyvalente et transversale, dite de proximité. Ce choix lui permet aujourd'hui de mieux conserver ses étudiants que d'autres, et surtout de participer plus efficacement à l'aménagement du territoire régional.

Or les Enseignants chercheurs, quelles que soient leurs spécialités, sont tous nommés par le Ministère à partir des mêmes critères, c'est-à-dire à partir de Comités Consultatifs des Universités qui ont à juger de leur habilitation à diriger des recherches.

En France, il y a ainsi des enseignants chercheurs, sans que l'on puisse effectuer de quelconques hiérarchies.

A LIMOGES, ces multiples spécialités, regroupées en de petites et nombreuses équipes, autorisent-elles à déclarer que « la recherche régionale connaît des performances inégales » ?

Ne vaudrait-il pas mieux souligner, au contraire, la réalité ? à savoir que la recherche diversifiée de l'Université est une source importante de soutien et de vitalité pour nos petites entreprises qui caractérisent le tissu régional ?

C'est ce que reconnaît l'Université de LIMOGES qui vient de créer récemment l'AVRUL (Agence de Valorisation de la Recherche Universitaire du Limousin), et c'est également ce qui apparaît dans deux études menées actuellement par le CESR, et portant sur l'Université en région et l'accueil et le maintien des entreprises en faveur de la dynamisation des territoires.

